



DIRECTION des AFFAIRES GÉNÉRALES et JURIDIQUES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
SERVICE des MARCHÉS PUBLICS
JFD/MCL

MAIRIE DE PÉRIGUEUX
AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

**Concession de service public en application des articles L 1411-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales et de l'article R1411-2 du CGCT
Conformément à l'article L.1121-3 et aux articles R3121-1 et suivants du Code de la Commande Publique**

Collectivité qui passe le contrat :

Mairie de Périgueux – 23, rue Wilson - B.P. 20130 – 24005 PERIGUEUX CEDEX
☎ : 05 53 02 82 00 - 📠 : 05 53 07 09 52

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :

Madame Delphine LABAILS, Maire

OBJET de la CONCESSION

Concession du service municipal de fourrière automobile à Périgueux.

Procédure ouverte avec remise simultanée des candidatures et des offres.

Nomenclature communautaire pertinente :

Principale : 50118110 - Services de remorquage de véhicules.

Complémentaires:

50111100 - Services de gestion de parc de véhicules.

79713000 - Services de gardiennage

ETENDUE de la CONCESSION

Enlèvement et garde des véhicules en stationnement gênant ou abusif, conformément aux dispositions des articles L.25 à L.25.7 et R.275 à R.294 du Code de la Route.

DUREE du CONTRAT

Date prévisionnelle de début du contrat : 01/04/2023
5 ans (CINQ ANS).

JUSTIFICATIONS à PRODUIRE par les CANDIDATS.

Les renseignements et pièces suivants doivent être produits à l'appui des propositions, savoir :

Le formulaire cerfa DC1 valant « lettre de candidature »

Le pouvoir de la personne engageant l'entreprise et habilitée à signer les pièces de la délégation de service public.

- Le formulaire cerfa DC2 valant « déclaration du candidat » devra être dûment rempli. Si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements devront être produits. Chaque membre d'un éventuel groupement devra produire un formulaire DC2.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles,
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels,
- **L'agrément de la fourrière.**
- Liste des principales prestations réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations de l'acheteur public prouvant l'exécution des prestations ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique,
- Déclaration indiquant les effectifs et l'importance du personnel d'encadrement.

SELECTION des CANDIDATURES.

Agrément de la fourrière.

SELECTION de L'OFFRE RETENUE

Le candidat retenu sera celui qui aura présenté la meilleure offre, appréciée en fonction des critères suivants :

Valeur technique (moyens dont dispose le candidat pour l'exécution du service), coût pour la commune et tarifs appliqués aux usagers).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats qui souhaitent disposer de renseignements complémentaires, pourront entrer en relation avec Monsieur **Jean-François DESPAGES** – Responsable du Secrétariat Général de la Ville de PERIGUEUX - Téléphone : 05.53.02.82.01.

mail : Jean-francois.despages@perigueux.fr

RETRAIT des DOSSIERS

Les candidats désireux de prendre part à la consultation pourront télécharger le dossier sur le site www.marches-securises.fr

CONDITION d'ENVOI des CANDIDATURES et OFFRES

La transmission des offres se fera par voie électronique sur le site www.marches-securises.fr

Les dossiers seront entièrement rédigés en français.

DATE LIMITE de REMISE des PROPOSITIONS : Lundi 28 Novembre 2022 à 12 heures, délai de rigueur.

DATE d'ENVOI du PRESENT AVIS à la PUBLICATION : Vendredi 21 Octobre 2022